

# TUTORAT SANTÉ BORDEAUX

Tutorat des Associations Etudiantes soutenu par université BORDEAUX

Préparation aux Concours Médicaux et Paramédicaux



Médecine



Pharmacie



Maïeutique



Odontologie



Filières Paramédicales

Kinésithérapie  
Ergothérapie  
Psychomotricité  
Manip. Radio  
Podologie

## Concours UE15 2018

**SUJET:** La profession de psychomotricien est-elle jeune et méconnue ?

Vous répondrez à cette question en puisant dans le cours.

Après avoir introduit le sujet en le mettant en valeur, vous consacrerez une première partie aux racines historiques.

Puis vous traiterez une deuxième partie sur les étapes de la reconnaissance sociale.

Enfin dans votre conclusion, vous dresserez quelques perspectives sur l'avenir de la profession.

Les psychomotriciens sont des professionnels de la santé. Actuellement 12 770 psychomotriciens exercent cette profession, en France. En restant dans les pas de Julian DE AJURIAGUERRA, père de la psychomotricité, ils s'opposent au clivage du corps et de l'esprit et soutiennent le paradigme de la psychomotricité stipulant que les sensations, les représentations et la motricité sont trois volets indissociables et en permanente interaction. Ils font partis des métiers de la rééducation avec les kinésithérapeutes, les ergothérapeutes et les orthophonistes. Ces professionnels exercent essentiellement auprès d'enfants mais aussi d'adultes ayant des difficultés d'adaptation au monde à cause d'une intégration perceptivo-motrice perturbée.

Comment la profession de psychomotricien s'est-elle réalisée pour devenir ancienne et reconnue aujourd'hui ?

Nous répondrons à cette problématique en énonçant les racines historiques de la profession dans un premier temps. Puis dans un second temps nous traiterons des étapes qui ont menés à la quête de la reconnaissance sociale. Nous terminerons par énumérer quelques perspectives sur l'avenir de la profession.

L'histoire de la profession débute en 1745 avec HARTLEY qui s'intéresse au développement de l'enfant, il a ainsi identifié plusieurs stades du développement notamment le grasp réflexe, la préhension volontaire ou encore le stade idéo-moteur. Par ailleurs, il s'intéresse aux effets des émotions et des sentiments sur la mimique. Au même moment, HEGEL écrit la "*phénoménologie de l'esprit*" où il s'intéresse au vécu corporel.

C'est dans ce contexte, que le 8 janvier 1800, on découvre Victor de l'Aveyron. Cet enfant va être étudié, avec la possibilité qu'il ait évolué sans interaction avec les humains. C'est un enfant qui a tout l'équipement perceptivo-moteur mais qui ne fonctionne pas bien en raison de carences psycho-éducatives. Dès lors, on va se poser la question de l'inné et de l'acquis dans le développement humain. PINEL va poser le diagnostic d'idiotisme intraitable. Alors que ITARD, au contraire va mettre en place un programme psycho-pédagogique basé sur le modèle théorique de CONDILLAC. Il s'agit de la première rééducation psychomotrice basée sur le développement sensoriel. Pour qu'un enfant se développe harmonieusement, il faut qu'il soit placé dans un environnement sécurisant et stimulant.

C'est en 1843 qu'est utilisé pour la première fois l'adjectif "psychomoteur" par un médecin psychiatre allemand, GRIESINGER pour décrire l'hypotonie du déprimé. Quelques années après, en 1870, deux scientifiques HITZIG et FRITSCH explorent et cartographient le cerveau et localisent les aires psychomotrices qui correspondent à la zone intermédiaire entre les pensées et le clavier moteur.

C'est en pleine révolution russe qu'en 1907, DUPRÉ, élève de Charcot va étudier et définir la débilité motrice par trois symptômes provenant du même endroit qui sont les paratonies, les syncinésies et la maladresse associés à une exagération des réflexes ostéo-tendineux. FREUD quant à lui va laisser de côté le concept d'interaction psychomotrice et n'utilisera jamais le terme "psychomoteur", on parle alors du "rendez-vous manqué de la Salpêtrière". A l'opposé, REICH va développer la notion de cuirasse caractérielle et tonique pour expliquer l'expression tonico-musculaire. La phénoménologie, qui est une branche de la philosophie, va se révéler grâce à HUSSERL en 1908 puis à MERLEAU-PONTY en France. En effet l'étude du vécu corporel relie la psychomotricité et la phénoménologie.

Enfin dans les années 1950, quatre découvertes scientifiques majeures vont être à la base de la profession de psychomotricien. On retrouve d'abord en 1945, SPITZ avec le syndrome d'hospitalisme et la notion d'attachement. Il fait la démonstration que la privation de soin affectif est défavorable pour l'enfant. La découverte de la capacité du cerveau à modifier son organisation en fonction des expériences vécu par l'organisme, s'appelle la plasticité cérébrale. De part cette capacité des rééducations sont possibles lors de troubles. PIAGET avec sa théorie constructiviste admet que "l'intelligence naît de l'action" et que les capacités d'un enfant ne sont pas innées, l'enfant doit être actif. Le dernier pilier de la profession est WALLON qui refuse de segmenter l'enfant et l'étudie dans toutes ses composantes. Il part du postulat que toutes ses composantes sont confondues dans une seule : le tonus. Pour lui, le dialogue tonico-émotionnel est à la base du langage entre le nourrisson et la mère.

Après des années de lutte pour une reconnaissance historique, on arrive dans les années 1960 au commencement d'une reconnaissance législative.

L'hôpital Henri Rousselle a été le creuset de la psychomotricité. En effet, Julian DE AJURIAGUERRA, père de cette discipline, a travaillé dans cet hôpital. Il coordonne avec Giselle SOUBIRAN une équipe pluridisciplinaire visant à rééduquer des troubles psychomoteurs. En 1963, Giselle SOUBIRAN crée le Certificat de Capacité en Rééducation

Psychomotrice (CCRP), un certificat universel qui s'obtient à la suite des études à l'université de la Pitié Salpêtrière.

Plus tard, en 1974 est instauré le Diplôme d'Etat de psychorééducateur en trois ans délivré par le ministère de la santé. L'état prend conscience du caractère indispensable du métier et s'approprie la régulation de la profession.

L'année 1985, est également une date importante dans l'histoire de la rééducation car le concours d'entrée à la formation est déplacé en début de première année et les « psychorééducateurs » deviennent alors « psychomotriciens ».

En 1988, Laurence VAIVRE-DOURET obtient, après un dialogue social, le décret d'acte ou décret de compétence. Il est un pilier de la reconnaissance, assurant le monopole de l'exercice professionnel et un marché fermé. C'est une étape vers l'objectif du remboursement.

Enfin, en 1994, les psychomotriciens obtiennent le statut d'auxiliaire de la santé et entrent dans le code de la Santé Publique. Les différents articles reprennent le Décret d'Acte, incluent les sanctions en cas d'exercice illégal et les professionnels ont maintenant pour obligation d'intégrer le fichier ADELI (Automatisation des Listes).

Pour conclure, nous avons pu démontrer à travers tous ces éléments historiques que la psychomotricité n'est pas une profession récente puisqu'elle repose sur des racines historiques de plus de 200 ans, avec comme précurseur Julian DE AJURIAGUERRA. A travers ces bases historiques et de longues années de dialogue social dans le but d'acquérir une reconnaissance, nous pouvons affirmer qu'il s'agit d'une profession reconnue et légitime.

Concernant l'avenir de la profession, le nombre de psychomotricien ne cesse d'augmenter d'année en année et cela ne risque pas de diminuer au vu de la forte demande.

Cependant, il reste un long chemin à parcourir dans cette reconnaissance avec notamment l'obtention du remboursement par la sécurité sociale qui ne ferait que renforcer notre légitimité ainsi que l'avenir de la profession.